



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



ÉCOLE DE L'AIR
& DE L'ESPACE

SALON-DE-PROVENCE

Conseil d'administration
séance du 25 novembre 2021

Délibération n° 2021-11.19 relative à la mise en place d'une commission d'exonération des frais de formation professionnelle continue à l'École de l'air et de l'espace

Vu le décret n°2018-1158 du 14 décembre 2018 modifié relatif à l'École de l'air et de l'espace (notamment son article R. 3411-120),

Vu le Code de l'Éducation, et notamment son article D. 714-62,

Article 1^{er} :

Le conseil d'administration, après avoir délibéré, approuve la mise en place d'une commission d'exonération des frais de formation professionnelle continue à l'École de l'air et de l'espace :

- ✓ dont le rôle sera d'instruire les dossiers soumis, en vue :
 - soit de refuser toute exonération,
 - soit d'accorder une exonération partielle, laissant à la charge du stagiaire une redevance minimale équivalente à 10% des frais ;
- ✓ et dont la composition est la suivante :
 - Directeur général de l'enseignement et de la recherche ou son adjoint,
 - Directrice des services ou son représentant,
 - Chef des Affaires Financières ou son représentant,
 - Responsable de la formation ou son représentant,
 - Chef du Pôle partenariats ou son représentant.

Article 2 :

La présente délibération sera versée au recueil administratif des actes de l'École de l'air et de l'espace.

Pour : 24

Contre : 0

Absentions : 0

Absent : 0

Le Président du conseil d'administration,